



Alliance Française de Genève

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES COURS ET ATELIERS

A RETOURNER PAR E-MAIL UNIQUEMENT, AUCUN ENVOI POSTAL

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

N° de téléphone : E.Mail :

Je m'inscris à (cours à la carte, abonnement, compact, sur devis, etc.) :

.....

Joindre obligatoirement à ce formulaire :

Une photocopie de l'attestation de paiement (avis de débit).

Une photocopie vous sera également demandée par votre professeur lors du premier cours.

NOS COORDONNÉES BANCAIRES / ACCOUNT ID :

Chèques Postaux (pour la Suisse) compte : 80 - 2 - 2

UBS AG, CH-8098 ZUERICH

IBAN : CH74 0024 0240 6040 3429 U

ALLIANCE FRANCAISE DE GENEVE, rue Michel Chauvet 3, 1208 GENEVE

ou par virement bancaire (pour la Suisse et autres pays)

UBS AG, CH-8098 ZUERICH

IBAN : CH74 0024 0240 6040 3429 U

ALLIANCE FRANCAISE DE GENEVE, rue Michel Chauvet 3, 1208 GENEVE

(code BIC ou SWIFT : UBSWCHZH80A)

J'atteste que je suis porteur d'une assurance responsabilité civile en cours et suffisante.

L'Alliance française de Genève décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir lors de cours, ateliers et diverses manifestations qu'elle organise. Elle ne sera non plus pas tenue responsable en cas de vol ou de perte.

Je, soussigné(e), déclare avoir lu et accepté les conditions d'inscription et le règlement de l'Alliance française de Genève (document à lire ci-dessous) et prends l'engagement de m'y conformer.

Fait à Genève, le Signature

• Vous devenez membre sympathisant pour une année, la cotisation de CHF 1.-- est comprise.



RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

1. CONDITIONS D'ADMISSION aux cours, ateliers et examens

Pour être admis vous devez avoir 18 ans révolus (ou moins avec une autorisation parentale).

2. RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET CONDITIONS D'ANNULATION

La totalité des frais de scolarité doivent être réglés avant le début du cours et un avis de débit doit nous être envoyé.

2.1 Possibilités d'abonnements aux cours :

- 50 cours, 20 cours payables avant le premier jour de cours.
- 30 cours, 15 cours payables avant le premier jour de cours.
- 20 cours, 8 cours payables avant le premier jour de cours.

La validité d'un abonnement est d'une année.

Annulation des cours, des examens :

Il ne sera effectué aucun remboursement en cas d'absence à des cours ou à des examens.
Toute absence signalée moins de 24 heures avant le cours sera facturée.

A. Toutefois concernant les cours :

Seuls les cas de maladie grave de l'étudiant, avec incapacité dûment justifiée par un certificat médical, pourront donner lieu à un remboursement des frais de scolarité au prorata des semaines non suivies, ou à un report dans une période limitée à 6 mois après la date prévue de début des cours. Dans ce cas, les reports de cours peuvent être autorisés sous réserve que les dates des cours reportés soient comprises entre la date de début et la date de fin du contrat et que la demande de report intervienne au plus tard 24h avant l'heure prévue pour les cours. À défaut, il ne pourra être reporté.

Aucun remboursement ne pourra être accordé une fois le contrat commencé.

Aucun report de la date de fin de contrat ne pourra être accepté.

B. Toutefois concernant les examens :

Une inscription à un examen est due et n'est pas remboursée. Il arrive parfois que l'AF de Paris, fasse la faveur à un candidat de repasser son examen sans avoir à reverser sa taxe d'inscription, à la condition que nous prouvions une incapacité dûment justifiée. En cas de succès, nous demandons au candidat de nous verser CH 50 pour les frais administratifs supportés par notre Alliance française.

3. ASSURANCE

Les assurances maladie, accident, vol et responsabilité civile sont à la charge des étudiants.

4. ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

5. RÉCLAMATION

Les réclamations doivent être effectuées par écrit (en recommandé) et reçues à l'Alliance Française de Genève, au plus tard 5 jours après les faits. Aucune réclamation au-delà de ce délai ne pourra être traitée.

Genève, août 2017